(1)

(N° 122.)

Chambre des Représentants.

Séance du 30 Avril 1878.

Crédits supplémentaires et spéciaux au Département de l'Intérieur.

EXPOSÉ DES MOTIFS.

Messieurs,

J'ai l'honneur de soumettre aux délibérations de la Chambre des Représentants, un projet de loi tendant à allouer au Département de l'Intérieur :

1° Des crédits supplémentaires s'élevant ensemble à fr. 58,621-60, à rattacher au budget de l'exercice 1878;

2° Des crédits spéciaux montant à 102,800 francs.

Ces demandes de crédits sont justifiées par les notes produites à l'appui du projet de loi.

Le Ministre de l'Intérieur,

DELCOUR.

NOTE EXPLICATIVE N° 1

Administration provinciale d'Anvers.

Les nombreuses réclamations, auxquelles a donné lieu la révision des listes électorales dans la province d'Anvers, ont absorbé complétement et au delà l'allocation ordinaire, portée au budget de l'exercice 1877, pour le matériel du gouvernement provincial. Il reste encore à payer, du chef d'arriérés, pour les fournitures faites pour cet objet, une somme de 2,372 francs, pour laquelle on sollicite de la Législature un crédit supplémentaire.

NOTE EXPLICATIVE N° 2.

Administration provinciale de la Flandre occidentale.

La nomination du gouverneur de la Flandre occidentale a donné lieu à des travaux urgents d'appropriation dans l'hôtel provincial, dont le mobilier était en partie dans l'état le plus fâcheux ; il en est résulté une dépense de 5,000 francs, qui ne peut être imputée sur l'allocation ordinaire du matériel de l'administration provinciale, et qu'il est indispensable de couvrir au moyen d'un crédit supplémentaire.

Un incendie a détruit, le 20 février dernier, l'hôtel du conseil provincial, à Bruges. Divers objets loués au compte de l'État et placés dans cet hôtel pour la fête à donner par le gouverneur de la province ont été consumés ; la valeur estimative de ces objets s'élève à 7,942 francs, dont l'État paraît devoir supporter le remboursement.

Un crédit spécial est demandé pour couvrir cette dépense.

NOTE EXPLICATIVE N° 3.

Administration provinciale du Hainaut.

En 1877, le Roi et la famille royale ont visité la ville de Mons.

A cette occasion, le mobilier de l'hôtel du gouvernement provincial, qui était dans un état de délabrement complet, a dû subir les réparations indispensables et être complété.

Un crédit spécial de 28,500 francs a déjà été alloué par les Chambres en vue

d'améliorer ce mobilier ; mais cette somme a été reconnue insuffisante, à cause des dépenses extraordinaires qui ont dû être faites et que l'allocation ordinaire du budget n'a pas pu couvrir.

L'excédant constaté s'élève à fr. 11,807-60. La Législature prendra en considération les circonstances particulières qui ont nécessité ces frais et consentira à allouer le crédit destiné à les acquitter.

NOTE EXPLICATIVE N° 4.

Bibliothèque Goethals.

Mme la douairière Goethals a fait don à la bibliothèque royale des livres et manuscrits délaissés par son mari, en son vivant bibliothécaire de la ville de Bruxelles.

Cette collection est très-importante et offre un vif intérêt, à raison des ouvrages relatifs à la généalogie et à l'histoire qui la constituent en grande partie.

Une salle particulière dans laquelle cette collection doit être placée, conformément aux intentions de la donatrice, a été appropriée à la bibliothèque royale et est prête à la recevoir.

Les frais de construction des armoires et rayons qui garnissent la salle ont été compris dans un crédit extraordinaire alloué par les Chambres. Mais il reste à pourvoir à ceux auxquels donneront lieu le transport et l'emménagement des livres, la confection de tables et de chaises, l'achat de tapis pour les tables, ainsi que de boîtes destinées à la conservation de nombreuses pièces pour lesquelles les portefeuilles sont insuffisants, et enfin pour les frais de transcription de l'acte de donation.

Pour couvrir ces dépenses, une somme de 1,700 francs a été comprise dans le crédit spécial demandé pour l'installation des académies.

NOTE EXPLICATIVE N° 5.

Bibliothèques de l'État.

La vente des livres de la bibliothèque de M. René della Faille a eu lieu à Anvers, au mois de mars dernier.

L'attention du Gouvernement a été appelée sur le nombre considérable d'écrits d'auteurs belges qui figurent dans le catalogue, et qui manquaient dans les bibliothèques de l'État.

Il n'était pas possible de laisser échapper l'occasion qu'offrait cette vente de compléter leurs collections.

Des acquisitions ont donc été faites à cette vente jusqu'à concurrence d'une somme de 9,800 francs, et réparties entre la bibliothèque royale et celle de l'université de Gand.

Comme les crédits affectés à ces institutions ne pourraient couvrir cette dépense sans nuire à d'autres besoins, il est nécessaire de solliciter de la Législature un crédit spécial destiné à y pourvoir.

NOTE EXPLICATIVE N° 6.

Annales du Musée royal d'histoire naturelle.

En 1877, un crédit de 7,000 francs a été ouvert au budget du Ministère de l'Intérieur pour mettre le Musée royal d'histoire naturelle en mesure de faire exécuter, par les savants les plus distingués du pays, la description des richesses paléontologiques de notre sol.

L'expérience a démontré que ce crédit ne permet de publier qu'un volume par année, à cause du grand nombre de planches lithographiées que ces sortes de travaux réclament. Il serait fort regrettable que cet état de choses fût maintenu, parce que le pays serait exposé à se voir privé d'œuvres magistrales sur des branches importantes de la science. Les noms des savants qui se sont chargés de ces publications : MM. P.-J Van Beneden, de Koninck et Nyst, donnent des garanties de la haute valeur de ces travaux.

Un supplément de crédit de 20,000 francs, alloué pendant quelques années pour l'exécution des planches et la publication des textes descriptifs, permettrait de donner aux *Annales* de notre Musée le développement qu'elles comportent, et l'on serait en droit d'espérer que les maîtres de la science belge pourraient achever sans encombre l'œuvre dont ils se sont chargés, et qui est appelée à rendre de grands services aux études et à faire honneur au pays.

Cette demande de crédit est d'ailleurs justifiée par l'état des recettes et des dépenses pour la publication des *Annales* du Musée en 1876-1877-1878.

RECETTES

1876. —	Crédit alloué . . . . . fr.	7,000
1877. —	—	7,000
	Disponible momentané sur le personnel — appliqué aux *Annales* en vertu d'une disposition spéciale du budget du Département de l'Intérieur . . .	5,000
1878. —	Crédit alloué	7,000
	Disponible probable sur le personnel (A partir de 1879 cette ressource n'existera plus.)	4,000
	Total . . . fr.	30,000

DÉPENSES.

1er volume des *Annales* (1876-1877).

1° Indemnité à l'auteur (M. Van Beneden) . . . . . fr.	1,160	
2° Dessin, lithographie, papier et tirage de 18 planches in-plano; gravures dans le texte.	3,682	
3° Impression du texte descriptif et de l'explication des planches, brochage, etc.	2,506	
		7,548

2e volume (1877-1878).

1° Indemnité à l'auteur (M. de Koninck). . . . . fr	2,000	
2° Dessin, lithographie, papier et tirage de 35 planches petit in-fol.; gravures dans le texte	8.235	
3° Impression du texte descriptif et de l'explication des planches, brochage, etc.	5.100	
		15,335

3e volume (1876-1877-1878).

1° Indemnité à l'auteur (M. Nyst). . . . . fr.	1,000	
2° Dessin, lithographie, papier et tirage de 32 planches, petit in-fol.	8,227	
3° Impression du texte descriptif et de l'explication des planches, brochage, etc.	5,750	
		14,977

4e volume (1877-1878).

1° Indemnité à l'auteur (M. Van Beneden) . . . . . fr.	2.000	
2° Dessin, lithographie, papier et tirage de 41 planches, in-plano; gravures dans le texte.	7,916	
3° Impression du texte descriptif et de l'explication des planches, brochage, etc.	3,386	
		13,302
Total des dépenses . . . . . fr.		50,962

RÉCAPITULATION.

Ressources. (Exercices 1876-1877-1878.)

a) Crédits alloués . . . . . fr.		21,000
b) Disponibles momentanés sur les traitements du personnel. . . .		9,000
	Fr.	30,000

Dépenses. (Exercices 1876-1877-1878.)

a) Indemnités aux auteurs	6,160	soit 12 %.
b) Atlas de 4 volumes (59 planches in-plano, 67 planches petit in-fol.), gravures dans les textes . .	28,060	— 55 %.
c) Textes descriptifs et explication des planches de ces 4 volumes	16,742	— 33 %.
Fr.	50,962	

Il résulte de ce relevé que les dépenses, à la fin de l'exercice courant, dépasseront les ressources créées, de 20,962 francs. C'est ce qui motive la demande d'un crédit extraordinaire de 20,000 francs pour 1878, l'excédant de dépenses de 962 francs pouvant être reporté sur le prochain exercice.

Trois autres volumes (les tomes 5, 6 et 7 par les mêmes auteurs) vont être mis en préparation pour l'an prochain, et on estime à cinq ans la période nécessaire pour terminer, à raison de trois volumes par année, les œuvres commencées par MM. Van Beneden, De Koninck et Nyst. Ce but ne pourrait être atteint si ce supplément de 20,000 francs n'était pas alloué.

NOTE EXPLICATIVE N° 7.

Installation des académies dans le palais de la rue Ducale.

D'après les devis dressés par les fonctionnaires de l'administration des bâtiments civils, une somme de 105,785 francs est nécessaire pour compléter l'installation des académies dans les locaux du palais de la rue Ducale.

Un premier crédit de 55,985 francs a été voté en 1877, pour couvrir les frais les plus urgents de cette installation et payer en même temps des dépenses du mobilier des salles des bâtiments de l'ancienne Cour, destinées à recevoir une partie des collections de la Bibliothèque royale. En tenant compte de la somme affectée à ces derniers travaux, il reste à solliciter de la Législature une allocation supplémentaire de 78,800 francs, pour achever l'installation des académies.

NOTE EXPLICATIVE N° 8.

50e *anniversaire de l'Indépendance nationale.*

Un arrêté royal du 26 février dernier a institué une commission chargée de rédiger le programme et de diriger l'organisation des cérémonies et des fêtes qui

auront lieu en 1880, à l'occasion du cinquantième anniversaire de la proclamation de l'indépendance nationale.

Pour que cette commission puisse s'acquitter de la mission qui lui est confiée, il est indispensable qu'elle dispose des fonds nécessaires pour pourvoir à ses premiers frais de personnel et de matériel. Le budget du Département de l'Intérieur ne présentant aucune allocation destinée à cet usage, on demande à la Législature un crédit de 10,000 francs pour couvrir les premiers frais dont il s'agit.

NOTE EXPLICATIVE N° 9.

Réclamations électorales.

Les réclamations multipliées auxquelles a donné lieu la révision des listes électorales dans les provinces d'Anvers et de la Flandre orientale, ont nécessité un travail extraordinaire, dont la majeure partie a dû être faite par les employés du gouvernement provincial et du commissariat d'arrondissement du chef-lieu, en dehors des heures de bureau, pendant plusieurs mois.

D'accord avec les députations permanentes, les gouverneurs de ces deux provinces insistent vivement pour que le travail dont il s'agit soit rémunéré au moyen d'un crédit spécial, qu'ils proposent de fixer à la somme totale de 14,000 francs.

PROJET DE LOI.

Léopold II,

ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, salut.

Sur la proposition de Notre Ministre de l'Intérieur,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Notre Ministre des Finances présentera, en Notre nom, à la Chambre des Représentants, le projet de loi dont la teneur suit :

ARTICLE PREMIER.

Le budget du Ministère de l'Intérieur, pour l'exercice 1878, fixé par la loi du 27 février de la même année, est augmenté de cinquante-huit mille six cent vingt et un francs soixante centimes (fr. 58,621-60), pour payer les dépenses suivantes :

1° *Administration provinciale d'Anvers.* Deux mille trois cent soixante-douze francs (fr. 2,372), pour payer la dépense extraordinaire résultant des frais d'impression de fournitures de papier auxquels ont donné lieu les nombreuses réclamations électorales . . . . . fr. 2,372 »

Cette somme formera l'article 113 du budget de l'exercice 1878.

2° *Administration provinciale de la Flandre occidentale.* — Douze mille neuf cent quarante-deux francs (fr. 12,942) pour payer les dépenses suivantes :

a. Pour les frais d'installation de M. le gouverneur de la Flandre occidentale. fr. 5,000

b. Pour les prix d'objets loués aux frais de l'État, par M. le gouverneur de cette dernière province, et consumés par l'incendie qui détruisit, le 20 février 1878, l'hôtel du Conseil provincial, à Bruges. 7,942

Ensemble . . . 12,942 »

Cette somme sera rattachée à l'article 11 du budget de 1878.

A reporter. fr. 15,314 »

Report. fr.	13,314	»
3° *Administration provinciale du Hainaut.* — Onze mille huit cent sept francs soixante centimes (fr. 11,807-60), pour compléter l'ameublement de l'hôtel provincial du Hainaut, à l'occasion de la visite de la famille royale, qui a eu lieu en 1877.	11,807	60
Cette somme formera l'article 114 du budget de 1878.		
4° *Bibliothèque Goethals.* — Dix-sept cents francs (fr. 1,700), pour couvrir les frais qui résulteront du transport et de l'emménagement des livres et papiers délaissés par M. Goethals.	1,700	»
Cette somme sera ajoutée à l'article 82 du budget de 1878.		
5° *Bibliothèque royale.* — Neuf mille huit cents francs (fr. 9,800), pour payer les acquisitions de livres faites à la vente de la bibliothèque de M. René della Faille, à Anvers, pour la Bibliothèque royale et pour celle de l'université de Gand.	9,800	»
Cette somme formera l'article 115 du budget de 1878.		
6° *Musée d'histoire naturelle.* — Vingt mille francs (fr. 20,000), pour couvrir les frais de la publication des *Annales* du Musée royal d'histoire naturelle	20,000	»
Cette somme sera ajoutée à l'article 84 du budget de 1878.		
Total. . . fr.	58,621	60

ART. 2.

Il est alloué au Département de l'Intérieur des crédits spéciaux, savoir :

1° Soixante-dix-huit mille huit cents francs (fr. 78,800), pour compléter l'installation des académies dans les locaux du palais de la rue Ducale ;

2° Dix mille francs (fr. 10,000), pour couvrir les premiers frais de la commission chargée de rédiger le programme et de diriger l'organisation des cérémonies et des fêtes qui auront lieu en 1880, à l'occasion du cinquantième anniversaire de la proclamation de l'indépendance nationale ;

3° Quatorze mille francs (fr. 14,000), destinés à payer des indemnités et autres dépenses pour l'instruction des réclamations relatives à la révision des listes électorales, pour 1878-1879, dans les provinces d'Anvers et de la Flandre orientale.

ART. 3.

Les crédits mentionnés dans la présente loi seront couverts au moyen des ressources ordinaires.

Donné à Laeken, le 29 avril 1878.

LÉOPOLD.

Par le Roi :

Le Ministre de l'Intérieur,

DELCOUR.

Le Ministre des Finances,

J. MALOU.